

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

\* \* \* \* \*

**2024/169**

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 19

**SÉANCE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2024**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

## **POINT 9 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2024**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Aurore Motsch, responsable du service des finances communales qui informe que les deux sections du budget principal 2024 sont concernées par cette décision modificative :

En section d'investissement, afin de pouvoir financer l'aménagement du pôle accueil du public avec du mobilier ergonomique, il convient d'inscrire 10 000 € sur l'opération 197 « Acquisition de matériel divers services » et en contrepartie d'inscrire 7 000 € au compte 10222 « FCTVA » et 3 000 € au compte 10226 « Taxe d'aménagement » faisant suite à des recettes supplémentaires encaissées et supérieures aux prévisions.

La commune a une opportunité d'acquérir des terrains d'un montant de 76 156,80 € ce qui a pour conséquence d'alimenter le programme 406 « Acquisition de terrains divers ». Pour assurer l'équilibre il convient de réduire d'autres programmes qui ne seront plus utilisés à l'avenir.

Par ailleurs, la mise en place de la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 nécessite d'amortir les immobilisations acquises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 dans l'année encours et selon la méthode du prorata temporis ce qui nécessite des réajustements au niveau des articles budgétaires.

Ainsi la section d'investissement s'équilibre pour un montant de 10 000 € en dépenses et en recettes.

En section de fonctionnement, sachant que les amortissements constituent des opérations d'ordre il convient d'inscrire la même somme soit 25 936,16 € au compte 6811 « Dotations aux amortissements » et d'utiliser le virement à la section d'investissement (compte 023) pour l'équilibre de la section.

Par ailleurs, toujours suite à la mise en place de la nomenclature M57, il est nécessaire de réajuster certaines lignes d'un compte vers un autre (sans incidence budgétaire) car l'affectation précise n'était pas connue au moment de la confection du budget primitif.

Enfin, il convient d'inscrire la somme de 28 650 € au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » pour permettre d'ajuster les lignes budgétaires en dépassement et ainsi avoir une meilleure lecture du compte administratif de l'exercice.

Sur proposition de la Commission de l'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- décide de prendre la décision modificative n° 3 ci-après au niveau du budget principal de 2024 :

## INVESTISSEMENT

DEPENSES 2024					
Article	Chapitre	Opération	Désignation	Fonction	Crédits
2188	21	197	Acquisition matériel divers services	01	10.000,00 €
2111	21	406	Acquisition de terrains divers	01	79.844,00 €
21318	21	212	Aménagement du parc municipal	01	-43.103,00 €
215738	21	205	Acquisition de matériel roulant	01	-11.523,00 €
2313	23	213	Restructuration du foyer d'Eich	01	-2.444,00 €
2117	21	216	Plan de relance de la forêt	76	-7.819,60 €
2315	23	217	Désenclavement rue du canal	01	-14.954,40 €
<b>TOTAL</b>					<b>10.000,00 €</b>

RECETTES 2024					
Article	Chapitre	Opération	Désignation	Fonction	Crédits
10222	10	/	FCTVA	01	7.000,00 €
10226	10	/	Taxe d'aménagement	01	3.000,00 €
28031	040	/	Amortissement des frais d'études	01	17.000,00 €
28041581		/	Amortissement biens mobiliers	01	-1.000,00 €
280421		/	Amortissement des biens mobiliers	01	-1.000,00 €
28051		/	Amortissement des logiciels	01	1.000,00 €
28121		/	Amortissement plantations d'arbres	01	-100,00 €
28128		/	Amortissement autres agencements	01	-1.000,00 €
281311		/	Amortissement des constructions bâtiments administratifs	01	1.000,00 €
281312		/	Amortissement des constructions bâtiments scolaires	01	300,00 €
281314		/	Amortissement des constructions bâtiments culturels et sportifs	01	250,00 €
281318		/	Amortissement des constructions autres bâtiments	01	8.000,00 €
281351		/	Amortissement installations générales des constructions	01	-3.285,63 €
28152		/	Amortissement des installations de voirie	01	1.500,00 €
281531		/	Amortissement réseau eau potable	01	-100,00 €
281538		/	Amortissement des installations matériels et outillage autres réseaux	01	200,00 €
281568		/	Amortissement outillage incendie	01	-1.000,00 €
281571		/	Amortissement du matériel roulant	01	-1.000,00 €
2815731		/	Amortissement des matériels et outillages techniques – Matériel roulant	01	3.300,00 €
2815738		/	Amortissement des matériels et outillages techniques – Autres matériels	01	2.000,00 €
281578		/	Amortissement outillage de voirie	01	-1.000,00 €
28158		/	Amortissement des autres installations matériels et outillages	01	250,00 €
28181	/	Amortissement aménagements divers	01	-842,00 €	
281821	/	Amortissement matériel de transport	01	3.500,00 €	
281828	/	Amortissement autres matériels de transport	01	-4.446,25 €	

281831	/	Amortissement du matériel informatique dans les écoles	01	20.200,00 €
281838	/	Amortissement du matériel informatique et autres	01	-20.342,26 €
281841	/	Amortissement autres matériels de bureau et mobilier	01	13.900,00 €
281848	/		01	-14.547,70 €
28188	/	Amortissement des autres immobilisations corporelles	01	3.200,00 €
021	/	Virement de la section de fonctionnement	01	-25.936,16 €
<b>TOTAL</b>				<b>10.000,00 €</b>

 **FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES 2024</b>			
<b>Article</b>	<b>Chapitre - Désignation</b>	<b>Fonction</b>	<b>Crédits</b>
6811	Dotations aux amortissements 2024	01	25.936,16 €
023	Virement à la section d'investissement	01	-25.936,16 €
611	Travaux d'exploitation en forêt communale	76	10.000,00 €
61524	Travaux sylvicoles en forêt communale	76	-10.000,00 €
61351	Location de matériel roulant	01	2.000,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	01	4.050,00 €
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	01	-15.000,00 €
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	01	15.000,00 €
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	01	20.000,00 €
6161	Primes d'assurances multirisques	01	800,00 €
6182	Documentation générale et technique	01	600,00 €
64112	SFT pour le personnel titulaire	01	1.200,00 €
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	01	45.000,00 €
65748	Subventions de fonctionnement aux personnes privées	01	-45.000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>28.650,00 €</b>

 **FONCTIONNEMENT**

<b>RECETTES 2024</b>			
<b>Article</b>	<b>Chapitre - Désignation</b>	<b>Fonction</b>	<b>Crédits</b>
75888	Autres produits divers de gestion courante	01	28.650,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>28.650,00 €</b>

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : [www.sarralbe.fr](http://www.sarralbe.fr) le 18 décembre 2024

La secrétaire de séance,  
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 17 décembre 2024  
Le Maire,  
Pierre-Jean DIDOT

